

3.1 Parcours de formation

AUTO ECOLE INSERTION MOBILITE 07-26

Le parcours qui est proposé, suite à la période d'évaluation, permet de progresser dans la formation pour être en situation de réussite aux examens du permis de conduire. En entrant à l'AEI, le bénéficiaire s'engage à suivre un parcours de formation :

A/ L'apprentissage du code de la route : entre cours thématiques et ateliers individualisés

Pour ceux et celles qui ont validé l'entrée en code, après la période d'évaluation, les enseignantes peuvent adapter les outils pédagogiques selon les besoins repérés, en fonction du temps nécessaire pour le passage du code.

Les outils mis en place sont liés à la difficulté repérée. Par exemple, si la mémorisation doit être travaillée, l'enseignante accompagnera le bénéficiaire en atelier individuel ou réduit avec des « jeux de mémorisation ».

Les différentes thématiques du code de la route seront étudiées via des cours ; et en fonction des niveaux de compréhension, l'enseignante reviendra sur des explications individualisées. L'image et le dessin peuvent être des supports intéressants pour pallier les difficultés d'écrit.

La confiance en soi augmente au fur et à mesure de l'évolution dans le parcours, c'est un des leviers pour accéder à la réussite au permis.

Pour évaluer les progressions, stabilisations ou régressions, avant chaque comité de suivi, l'enseignante fait passer un test de code aux bénéficiaires, les résultats sont reportés sur une courbe permettant d'observer l'évolution.

La présence au cours est obligatoire une journée et demi par semaine.

B/ L'apprentissage de la conduite : de la mise en confiance à l'autonomie

Les premières heures permettent de réajuster le volume d'heures estimé pendant la période d'évaluation puis de démarrer l'apprentissage de la conduite. Cet apprentissage passe par l'acquisition de Compétences (de 1 à 4) selon le Référentiel d'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) ayant pour objectifs généraux :

- C1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- C2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- C3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- C4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

En parallèle, des cours de conduite hebdomadaires réalisés par l'enseignante, des outils permettent de faire évoluer l'apprentissage (conduite commentée, observation, voyage école, cours en binôme, examen blanc...)

Les cours ont lieu une fois par semaine en individuel ou en binôme.